Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

FRANCE – Amende Jean Pierre Leroy affaire Colza mai 99

Par

Publié le 28/02/2001

Une amende de 20 à 30000 francs a été requise contre Jean-Pierre Leroy, porte-parole de la Confédération paysanne d'Aquitaine, qui comparaissait, fin février, devant le tribunal de Bordeaux pour la destruction d'un champ de colza transgénique en mai 1999. Le procureur qui a souligné que les faits étaient « établis, reconnus voire revendiqués », a précisé que nul ne pouvait se faire justice lui-même. Il a aussi précisé qu'il se sentait légitimement concerné par les interrogations de la Confédération paysanne sur les OGM. Le jugement a été mis en délibéré au 25 avril.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/france-amende-jean-pierre-leroy-affaire-colza-mai-99/